

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL des Alizés sur la commune principale de l'AIOT Kerhuon 29370 ELLIANT.

La référence de votre dossier est A-3-GSBUN71BI et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 03/02/2023 à 09h35 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- yann.douchement@legouessant.fr (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- yann.douchement@legouessant.fr (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **41877040000012**

Raison sociale **EARL DES ALIZES**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

KERHUON

KERHUON

29370 ELLIANT

Signataire

Nom : **BARON**

Prénom : **Stéphane**

Qualité : **Gérant**

Adresse électronique : **sandrine1.lebris@wanadoo.fr**

Téléphone portable : **+(33) 661964806**

Référent

Nom : **DOUCHEMENT**

Prénom : **Yann**

Fonction : **Conseiller Environnement**

Adresse électronique : **yann.douchement@legouessant.fr**

Téléphone portable : **+(33) 685939064**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **yann.douchement@legouessant.fr**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EARL des Alizés**

Description des activités :

L'EARL des Alizés, autorisée par l'arrêté du 20 avril 2004 exploite un atelier bovin et porcin sur la commune d'Elliant. Les effectifs autorisés étaient de 35 vaches laitières, 100 bovins à l'engrais pour la partie bovins et de 120 places de post-sevrage et 900 places de porcs charcutiers. Les effectifs de bovins passent à 60 vaches laitières et la suite ainsi que 40 bovins à l'engrais. Pour les porcs une demande de modification de l'Enregistrement ICPE a été déposée en parallèle de cette Déclaration, pour 396 places de post-sevrage et 590 places de porcs de production de plus de 30 kgs. L'EARL exploite une SAU de 97 hectares sur laquelle sont valorisés les effluents de porcs et bovins.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Kerhuon

29370 ELLIANT

X : 187415

Y : 6786775

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 60 u	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Forage souterrain **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **240**

Profondeur : **Plus de 10m de profondeur**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

L'EARL des Alizés épand sur ses 97 ha de terres, les fumiers de bovins et lisiers de porcs produits par son exploitation. Les bovins produisent au total 10 598 uN dont 3939 maîtrisables et 4010 uP2O5.. L'EARL fait appel à un prêteur de terres, M. David GUEGUEN pour la reprise de lisiers de porcs.. La pression azotée sur l'exploitation est de 167 uN/ha.

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
029158045	EARL des Alizés	1
029158045	EARL des Alizés	2
029158045	EARL des Alizés	3
029158045	EARL des Alizés	4
029158045	EARL des Alizés	5
029158045	EARL des Alizés	6
029158045	EARL des Alizés	7
029158045	EARL des Alizés	8
029158045	EARL des Alizés	9
029158045	EARL des Alizés	10
029158045	EARL des Alizés	11
029158045	EARL des Alizés	13
029158045	EARL des Alizés	14
029158045	EARL des Alizés	15
029158045	EARL des Alizés	16

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **97**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **17364**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **16264**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **1100**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **17364**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **8**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les types de déchets produits sur l'exploitation sont des bâches, ficelles, filets, sacs, cartons, bidons,... Les déchets sont éliminés soit via la filière communale, soit à la déchetterie ou repris via les collectes A.D.I.Valor.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Des extincteurs sont présents sur l'exploitation, adaptés au type de feu à éteindre. Deux bornes incendie sont situées à 200 et 600 mètres du site d'exploitation.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
A-3-LZN66GYRVB	18/01/2023	DDPP
L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)		

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

EXTRAIT CADASTRAL. IC - EARL des Alizés pdf.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PLAN DE MASSE IC - EARL des Alizés.pdf